



## Conseil économique et social

Distr. générale  
1<sup>er</sup> novembre 2018  
Français  
Original : anglais

---

### Commission du développement social

#### Cinquante-septième session

11-21 février 2019

**Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : Lutter contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale**

### **Déclaration présentée par l'International Federation for Family Development, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\***

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution [1996/31](#) du Conseil économique et social.

---

\* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## Déclaration

### Conséquences des disparités entre les sexes : les femmes doublement pénalisées

Le partage inégal des activités de soins non rémunérées entre les femmes et les hommes porte atteinte aux droits de ces dernières, qui ne bénéficient pas pleinement des systèmes de protection sociale et se voient ralenties dans leur autonomisation économique. Le fait que le travail domestique non rémunéré concerne davantage les femmes que les hommes constitue, selon nous, le chaînon manquant qui explique l'inégalité des produits du travail entre les sexes. L'écart entre les sexes en matière de soins domestiques non rémunérés a d'importantes répercussions sur la capacité des femmes à participer activement au marché du travail et sur le type et la qualité des possibilités d'emploi qui leur sont offertes [MIRANDA, 2011].

Le temps est une ressource limitée, divisée entre travail et loisirs, activités productives et reproductives, travail rémunéré et non rémunéré. Chaque minute qu'une femme consacre à des soins domestiques non rémunérés est une minute qu'elle pourrait consacrer à des activités liées au marché ou au développement de ses compétences éducatives et professionnelles [FERRANT, 2014].

Les activités de soins non rémunérées demandent du temps et de l'énergie et restreignent l'accès des femmes au marché du travail, les cantonnant à des emplois mal payés et précaires. Dans les pays où les femmes consacrent beaucoup de temps à un travail de soin non rémunéré et où ces tâches sont largement délaissées par les hommes, les écarts de salaire horaire entre les sexes sont également plus marqués.

Le travail domestique non rémunéré constitue un transfert de subventions déguisé qui, s'il n'apparaît pas dans le circuit économique, exige des femmes, tout au long de leur vie, un investissement en temps qui les pénalise systématiquement sur le plan économique [ANTONOPOULOS, 2009]. La prestation de soins est une activité complexe nécessitant empathie, patience, dévouement et efforts, entre autres compétences physiques et émotionnelles. Il n'est pas rare que ce travail conduise à l'épuisement, parfois même à la maladie [SILVERA, 2010].

Au niveau mondial, le renforcement de l'éducation et le développement du travail rémunéré des femmes se traduisent par une diminution du volume de travail non rémunéré. La prise en charge des personnes dépendantes constitue le quatrième pilier de l'État-providence [SILVERA, 2010]. Les femmes assurent une part plus importante du travail de soin non rémunéré que les hommes. Les normes de genre, auxquelles aucune société n'échappe, font que les femmes et les filles assument la majeure partie des tâches domestiques non rémunérées, telles que la garde et l'éducation des enfants, les soins aux membres les plus âgés de la famille et aux malades, la préparation des repas, le ménage ou encore la collecte d'eau et de combustible.

L'assignation sociale qui enferme les femmes et les filles dans le rôle de prestataires de soins risque de léser leurs droits et de restreindre leurs possibilités, leurs capacités et leurs choix, entravant ainsi leur autonomisation. Cette division inique du travail non rémunéré, outre qu'elle compromet les droits des femmes et des filles à un travail décent, à l'éducation, à la santé, au repos et aux loisirs, limite leurs possibilités et compromet par conséquent leur autonomisation économique. Elle empêche les femmes de chercher un emploi rémunéré et, partant, de progresser économiquement.

## Le rôle des pères

Si de plus en plus d'éléments montrent l'importance du rôle des pères dans la vie des enfants, les connaissances à ce sujet demeurent lacunaires et la qualité des informations disponibles est variable. Le temps que les parents passent à s'occuper de leurs enfants dépend dans une large mesure de leur statut professionnel. En règle générale, les pères et les mères qui ne travaillent pas consacrent plus de temps à cette tâche – laquelle constitue leur activité principale – que les parents professionnellement actifs. Bien qu'une action concertée ait été menée pour recueillir des éléments d'appréciation de l'influence positive du père sur le développement et le bien-être de l'enfant, il convient de noter que, jusqu'ici, les études ont plus souvent porté sur les conséquences négatives, pour les enfants, de la faible présence ou de l'absence du père [WOOD, LAMBIN, 2013].

Les pères aspirent majoritairement à partager les activités de soin à égalité avec leurs épouses ou partenaires, mais sont rarement en mesure de réaliser ce souhait. Ils ne disposent pas du temps nécessaire pour développer leurs compétences parentales. Si le fait que les hommes ne portent pas les enfants est évidemment une réalité biologique immuable, le fait qu'ils ne les élèvent pas ne va guère de soi. Les connaissances nécessaires pour être des parents efficaces ne sont pas innées mais s'acquièrent, pour les femmes comme pour les hommes. Dès les premiers jours et les premières semaines après la naissance, beaucoup de femmes – la plupart, espérons-le – ont la possibilité de passer du temps avec leurs enfants, ce qui leur permet de nouer un lien avec leur nouveau-né et de développer des compétences en tant que nouveaux parents. En revanche, peu d'hommes ont la possibilité de passer beaucoup de temps avec leurs enfants en bas âge [HARRINGTON, 2011].

Il existe en outre un lien entre le fait d'effectuer un travail non rémunéré et la position occupée sur le marché du travail, dans la mesure où :

- L'assignation à des tâches non payées conditionne la possibilité d'exercer un travail rémunéré, ainsi que la durée et le type de cette activité ;
- Elle rend la personne concernée moins à même de peser dans les prises de décisions, d'économiser et d'accumuler des biens ;
- Dans de nombreuses sociétés, on considère que le travail non rémunéré ne relève pas de la vie socioéconomique et n'y contribue pas ;
- Cette activité semble aller de soi pour les travailleurs non qualifiés, faiblement rémunérés et dépourvus de réelles perspectives d'avancement et d'une protection sociale suffisante.

De surcroît, le travail non rémunéré est plus ou moins fréquent selon l'âge, bien que celui-ci joue un moindre rôle d'un point de vue quantitatif. La part des personnes effectuant un travail non rémunéré croît d'abord à mesure que l'âge augmente, puis atteint un pic avant de diminuer [MCCLOUGHAN, 2011]. Les points d'inflexion, applicables essentiellement aux femmes, sont les suivants :

- Le milieu de la quarantaine pour ce qui est de la garde et de l'éducation des enfants ;
- La fin de la quarantaine en ce qui concerne la préparation des repas et les tâches ménagères ;
- Le début de la cinquantaine pour les soins aux membres de la famille âgés ou handicapés.

D'avantage concernées par le travail non rémunéré, les femmes se distinguent en outre des hommes par la nature des tâches qu'elles exécutent. Au sein du ménage, les hommes se chargent le plus souvent d'activités de construction et de réparation, auxquelles les femmes se livrent peu et consacrent un temps limité. En outre, les hommes passent légèrement plus de temps à jardiner et à s'occuper d'animaux de compagnie, mais leur participation à ces activités est peu ou prou égale à celle des femmes. Encore aujourd'hui, ce sont principalement les femmes qui s'acquittent de tâches comme la cuisine et le ménage, traditionnellement perçues comme un « travail de femmes ». Dans les pays sur lesquels des études ont été menées, 82 % des femmes en moyenne préparent quotidiennement les repas, contre seulement 44 % des hommes. Qui plus est, les femmes passent en moyenne quatre fois plus de temps dans la cuisine que les hommes [MIRANDA, 2011].

Les raisons de l'inégale répartition du travail non rémunéré étant multiples, il convient de prendre diverses mesures politiques pour remédier efficacement à ses effets perniciose sur les différents groupes de femmes. Les politiques visant à concilier travail et famille doivent être adaptées en conséquence.

### **De l'économie informelle à l'économie formelle**

Les activités telles que la prestation de soins et les travaux ménagers, qui contribuent au bien-être des familles et des personnes au sein des ménages, peuvent devenir autant d'emplois rémunérés. Avec les services de soins de santé et les soins en institution, les services de soins à domicile font partie des « emplois blancs », tandis que les services ménagers s'inscrivent à la lisière de cette catégorie. Le rapide vieillissement de la population des États Membres, conjugué à la diminution attendue du nombre de prestataires de soins potentiels dans les cercles familiaux, devrait se traduire par un accroissement de la demande de soins et de services ménagers.

Plutôt que de chercher à savoir quel type d'État est le plus favorable aux femmes réalisant un travail non rémunéré, « nous tâcherons de formuler quelques observations sur les mesures qui, dans différents cadres et environnements politiques, pourraient être prises pour remédier à ce problème. Si un pays dans lequel sévissent le sous-emploi ou le chômage est prêt à lancer des programmes de travaux publics, il nous faut définir, dans une perspective d'égalité entre les sexes, les mesures susceptibles d'alléger le fardeau de ces femmes ; lorsque des transferts sociaux en espèces sont opérés pour améliorer les indices de développement humain, il est utile d'analyser quand et en quoi ils contribuent également à la lutte contre le travail domestique non rémunéré. Si la prise en charge par l'État de tous les services de soins est une option viable, nous devons veiller à ce que les politiques tiennent compte des inégalités existantes entre activités rémunérées et non rémunérées » [ANTONOPOULOS, 2009].

Dans de nombreux États Membres, les services aux personnes et aux ménages sont souvent suggérés, lors de débats politiques, comme moyen de :

- Parvenir à un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée grâce à l'externalisation croissante des tâches domestiques quotidiennes et des soins aux enfants et aux personnes âgées. L'existence de services de soins accessibles et abordables est également une importante condition préalable au renforcement de la présence des femmes sur le marché du travail ;
- Créer, sans incidence majeure sur les finances publiques, des possibilités d'emploi pour les personnes relativement peu qualifiées, notamment dans le domaine des services ménagers, en faisant passer autant que possible la

prestation de ces services de l'économie informelle à l'économie formelle. La création d'emplois est également un facteur à prendre en compte dans l'examen des coûts des différentes options en matière de soins à long terme ;

- Améliorer la qualité des soins, les prestataires possédant les compétences voulues, bénéficiant de bonnes conditions de travail et étant soumis à des contrôles de la qualité.

Eu égard aux transformations que les changements démographiques susciteront probablement dans nos sociétés, il faut que les marchés du travail européens deviennent plus inclusifs et que les taux d'emploi augmentent. Les services aux personnes et aux ménages ouvrent à cet égard de belles perspectives, puisqu'ils permettraient de mieux concilier vie privée et vie professionnelle, d'accroître la productivité et de régulariser le travail non déclaré [Document de travail des services de la Commission européenne sur l'exploitation des possibilités de création d'emplois offertes par les services aux personnes et aux ménages, 2012]. Les données transversales des pays suggèrent que les facteurs démographiques et les politiques publiques importent généralement beaucoup plus si l'on tient compte du niveau de développement.

L'une des « solutions » pour mieux concilier vie professionnelle et responsabilités familiales consiste à créer davantage d'emplois rémunérés dans le secteur des soins à la personne, mais les conditions de travail caractérisant ces emplois laissent souvent beaucoup à désirer. Le manque de considération pour les emplois rémunérés de prestation de soins va de pair avec le manque de reconnaissance à l'égard des activités de soins non rémunérées, dont on considère qu'elles vont de soi et ne nécessitent aucune compétence particulière.

Dans ce contexte, la migration des femmes a des incidences notables dans les pays du Sud et du Nord. Dans les pays d'accueil, le recrutement de femmes issues de l'immigration permet à certains ménages de trouver un équilibre entre vie familiale et activité sur le marché du travail [ANTONOPOULOS, 2009].

Si la prestation de soins aux personnes vieillissantes et à d'autres membres d'une famille ou à des amis ayant besoin d'une assistance au quotidien est toujours restée cantonnée au cercle familial, une telle organisation est aujourd'hui plus complexe, coûteuse, stressante et difficile qu'elle ne l'a jamais été au cours de l'histoire humaine [REINHARD, 2015].

### **Mesures préconisées**

1. Reconnaître et faire valoir l'importance de l'équilibre travail-famille pour l'économie et la société ;
2. Établir un droit au congé parental complet et modulable, applicable tout au long de la vie et pendant les périodes de transition, sensibiliser les familles à son existence et se donner les moyens de le mettre en œuvre ;
3. Appuyer et encourager l'application de modalités de travail à temps partiel adaptées aux préférences des parents et informer ces derniers de cette possibilité tout en s'assurant qu'ils ne subissent pas de discrimination sur le marché du travail. Promouvoir le développement des compétences et la mise au point de systèmes d'apprentissage tout au long de la vie dans les familles et pendant les périodes de transition afin de faciliter le retour des parents sur le marché du travail ;

4. Diffuser dans les médias des messages importants axés sur la valeur des enfants, de la maternité, de la paternité et de la famille dans nos communautés et nos sociétés ;
5. Sensibiliser le public à l'importance, sur les plans économique et social, d'adapter les lieux de travail aux besoins des familles, conformément aux diverses exigences des systèmes de certification ;
6. Donner plus de poids au dialogue et aux partenariats entre les responsables des politiques sociales et les intervenants concernés, à savoir notamment les familles, les associations familiales, les entreprises, les syndicats et les employeurs, afin de mettre en place sur le lieu de travail des politiques et pratiques qui tendent à prendre en compte la famille ou, si elles existent déjà, de les améliorer ;
7. Appuyer et promouvoir l'élaboration d'un cadre renforcé, intégré et accessible visant à permettre aux parents seuls de mieux concilier travail et famille et, ainsi, de se consacrer pleinement à leur formation, au développement de leurs compétences et à leur avancement professionnel ;
8. Reconnaître et promouvoir la valeur sociale, économique et culturelle des soins dispensés dans la sphère familiale ;
9. Proposer et promouvoir diverses pratiques et possibilités en matière de soins à la personne afin de permettre aux familles de faire des choix, concernant par exemple la garde des enfants, conformément aux responsabilités parentales, à leurs besoins et à leurs valeurs.

---